

UN·E OU DES ARTISTES pour diriger le théâtre des Îlets à partir du 1^{er} janvier 2026

La première mission d'un CDN est la création théâtrale. C'est un lieu de référence – régionale, nationale et internationale – où se rencontrent et s'articulent toutes les dimensions du théâtre : la recherche, l'écriture, la création, la diffusion et la transmission. L'ensemble des missions d'intérêt public attachées au label CDN est défini par le cahier des missions et des charges, fixé par l'arrêté du 5 mai 2017.

Le 15 janvier 1985, le théâtre des Îlets, ancienne usine transformée en théâtre grâce à la volonté et aux financements communs de la ville de Montluçon, de l'État et de la région est inauguré et devient le siège permanent de l'aventure artistique des Fédérés. Le théâtre des Îlets est situé à Montluçon, ville de 33 342 habitant·es dans l'ouest du département de l'Allier (334 872 hab.) et de la région Auvergne-Rhône-Alpes (8 114 400 hab.).

Le théâtre des Îlets est l'un des cinq centres dramatiques nationaux de la région. Principal acteur culturel pour la création dramatique et la diffusion théâtrale contemporaine dans le département de l'Allier, le CDN joue un rôle majeur à la fois en termes d'accompagnement des équipes artistiques, favorisant leur rayonnement national, mais aussi en termes d'offre de référence. Le CDN crée une véritable dynamique territoriale grâce à sa diffusion de spectacles hors les murs en partenariat avec les acteurs du territoire.

Le théâtre des Îlets est un équipement doté d'une salle de spectacle de 276 places, d'une salle de répétition, d'un atelier, d'un espace de stockage et d'un espace pour les bureaux de l'équipe. Son budget 2023 s'élève à 2 232 749 € et son équipe compte 17 permanent·es (16 ETP), 3 contrats pros (La Jeune Troupe – 3 ETP) et 148 intermittent·es (9.44 ETP).

Sont recevables les candidatures d'un·e ou plusieurs artistes engagé·es dans le champ théâtral.

Quatre à six candidat·es au maximum seront présélectionné·es après concertation entre l'État, la ville, la communauté d'agglomération, le département et la région, dans le respect du principe d'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités de direction. Les candidat·es présélectionné·es devront élaborer un projet artistique, culturel et pédagogique, en s'appuyant sur la note d'orientation qui leur sera remise, présentant le théâtre, le contexte théâtral et artistique de la région, le cahier des charges des centres dramatiques nationaux et tous les éléments utiles à sa rédaction.

Elles et ils présenteront leur projet devant un jury composé des représentant·es des différents partenaires publics. Au terme de la procédure de sélection, l'artiste ou les artistes retenu·es par le jury devront recevoir l'agrément de la ministre de la Culture, pour une prise de fonction le 1^{er} janvier 2026, dans le cadre d'un premier mandat de 4 ans.

Les candidat·es doivent adresser une lettre de motivation, un curriculum vitae ainsi qu'une présentation de leur parcours artistique et un bilan de leur diffusion sur les 3 dernières saisons, par voie électronique, au plus tard le 5 janvier 2025 à :

Monsieur le Directeur général de la création artistique, à l'adresse mail suivante : guilhem.chabas@culture.gouv.fr • Monsieur le Directeur régional des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes, à l'adresse mail suivante : flavie.lejemtel@culture.gouv.fr • Monsieur le Maire de la ville de Montluçon, à l'adresse mail suivante : direction.culture.patrimoine@mairie-montlucon.fr • Monsieur le Président de Montluçon communauté, à l'adresse mail suivante : direction.culture.patrimoine@mairie-montlucon.fr • Monsieur le Président du conseil départemental de l'Allier à l'adresse mail suivante : pautet.s@allier.fr • Monsieur le Président de la région Auvergne-Rhône-Alpes à l'adresse mail suivante : francois.pouzadoux@auvergnherhonealpes.fr